

REDACTION ET ADMINISTRATION:
164 RUE SAINT-DENIS

Téléphone: Est 0893

ABONNEMENTS PAR LA POSTE

	Canada	Etranger
Un an	\$2.50	\$3.50
Six mois	1.50	1.75

CONTRE TOUS LES ABUS ET TOUTES LES INIQUITES

LE MATIN

POLITIQUE ET LITTERAIRE

La prochaine "dernière guerre"

"Les progrès de la science feront de la prochaine guerre une tuerie analogue à ce que nous venons de voir et subir, mais incomparablement plus rapide et plus massive; au lieu de 8 ou 10 millions d'hommes, elle en coûtera 100 millions, c'est-à-dire qu'elle anéantira en partie la race humaine et qu'elle la ruinera complètement."
Professeur BRANLY.

Journal d'avant-garde

Directeur: ROGER MAILLET

Le cas Mitchell

Montréal, 18 juin 1924.
Monsieur le directeur,
Voulez-vous me permettre de bénéficier de vos colonnes pour prendre une modeste part à la discussion relative au cas Mitchell.
Je dois dire d'abord que je n'ai aucune ambition politique, ni aucun grief personnel contre M. Mitchell. Je suis disposé à le juger convenablement, sans le rapetisser, mais aussi sans lui donner plus d'importance qu'il n'en a en réalité. Ne comprenant pas très bien la déclaration — que je crois très vague — de M. Mitchell, je désire une explication.

Le gouvernement fédéral ne semble pas très enthousiaste de la prochaine élection partielle de Saint-Antoine, rendue nécessaire par la démission subite de son représentant à la Chambre des Communes, M. Walter Mitchell. Il ne se hâte pas outre mesure, il hésite au contraire et il a sans doute ses raisons. De tous ceux, qui pourrout briguer les suffrages, le candidat ministériel, à cause de la politique néfaste du gouvernement King, paraît avoir le moins de chance de succès, d'après ceux qui sont au courant de ce que pensent les électeurs de cette division.
En 1899, quand M. Bourassa démissionnait sur la question de l'envoi d'un contingent canadien au Transvaal, le gouvernement ordonna l'élection de Labelle immédiatement, afin de ne pas priver le député démissionnaire et son comté du droit de discuter en temps et lieu la question supérieure qui avait été l'objet du conflit.
En n'ordonnant pas immédiatement l'élection de Saint-Antoine, le gouvernement a privé M. Mitchell et son comté d'un droit incontestable et d'une justice évidente.

Les conservateurs de Saint-Antoine ont eu lundi leur convention et ils ont choisi M. Leslie Bell comme porte-drapeau. Ils ont voulu que leur représentant fût un partisan reconnu, non seulement de la protection, mais de l'ensemble du programme préconisé actuellement par leur parti. Par contre, on prête à M. Mitchell l'intention de se présenter comme libéral-protectionniste, mais il est à remarquer qu'il n'a pas sous son nom à la convention conservatrice.

Un groupe qui a son importance et son influence, soutient que M. Mitchell devrait recevoir l'appui des conservateurs de Saint-Antoine et que tout autre candidat protectionniste serait s'effacer. Des conservateurs qui ont été "toute leur vie" conservateurs, n'endorment nullement cette manière de voir et pour ma part je crois que dans le cas actuel, ils ne paraissent pas avoir tort. Qu'ils suivent en cela la ligne le conduisant à M. Mitchell leur a tracée.

Dans sa démission qu'il adressa au premier-ministre du Canada, le 14 mai 1924, M. Mitchell déclara qu'il a été élu en 1921 représentant de Saint-Antoine à la Chambre des Communes en se réclamant de la protection et en désavouant le programme à tendances libérales-changistes adopté à la convention libérale de 1919. Il ajoute qu'il ne peut en conséquence approuver le budget de l'hon. M. Robb et il conclut que la seule alternative qui lui reste est de donner sa démission, parce que, dit-il, "il répugne naturellement à celui qui a été toute sa vie libéral de voter une mesure présentée comme mesure de parti." Voilà qui donne à réfléchir aux électeurs de Saint-Antoine qui ont été toute leur vie conservateurs.

La prétention de M. Mitchell me paraît, pour le moins moralement, étrange. Un député doit jurer de juger les questions soumises au Parlement suivant son jugement et sa conscience. C'est un mandataire. Il a été considéré ainsi par ses électeurs comme le plus apte à les représenter au parlement. Sur une question vitale comme celle de la protection, qu'a fait M. Mitchell? A-t-il fait entendre sa voix de représentant du peuple au parlement et a-t-il voté sur le budget? Non. Pourquoi a-t-il préféré démissionner au lieu de représenter fidèlement en Chambre ses électeurs? Il le dit lui-même dans sa lettre de démission, il avait reçu de ses électeurs de Saint-Antoine un mandat protectionniste. Qu'en a-t-il fait lorsqu'il s'est agi de l'exécuter? Il l'a remis.

Sans vouloir être aucunement désagréable à M. Mitchell, il nous est bien permis de lui poser quelques questions qui sembleront très pertinentes à tous ceux qui étudient la situation avec désintéressement et sans parti-pris. Blâment-ils des électeurs qui sont conservateurs, qui l'ont été toute leur vie et qui se sont séparés de leur parti en 1921 pour appuyer sa candidature libérale? S'il se présente à l'élection partielle comme libéral-protectionniste, peut-il prétendre loyalement, lui qui n'a pu se décider à exécuter son mandat parce qu'il lui répugnait trop de voter contre son parti, que les conservateurs doivent se faire un devoir d'appuyer sa candidature libérale-protectionniste?

Il y a plus, l'attitude prise par M. Mitchell est-elle l'indice qu'il y aura un nouveau parti à la Chambre des Communes, le parti de l'abstention, ou mieux le parti de la démission? M. Mitchell est convaincu — ses actes et ses paroles le prouvent — qu'il ne doit exister au Canada que deux grands partis, le parti conservateur et le parti libéral, le parti de Cartier et de Macdonald et le parti de Laurier. C'est aussi mon opinion. Mais alors, s'il est élu à l'élection partielle, de quel côté de la Chambre siègera M. Mitchell? S'il projette de s'asseoir aux côtés de M. King, peut-il s'attendre à ce que les "lifelong" conservateurs se rallient à son drapeau? S'il est résolu de s'asseoir aux côtés de M. Meighen, pourquoi ne le dit-il pas afin que les conservateurs de Saint-Antoine sachent à quoi s'en tenir et que les forces protectionnistes ne soient pas inutilement divisées? S'il veut siéger dans le "no man's land" — car il ne peut être question qu'il s'assoie sur les banquettes des progressistes — il entend sans doute se guider à la lumière des principes qu'il a formulés dans sa lettre de démission et alors il pratiquera la doctrine de l'abstention, la politique de la démission, doctrine et politique fausses, que les conservateurs de Saint-Antoine doivent répudier. Supposons, en effet, que le budget du gouvernement King ait en 1925 les mêmes tendances libérales-changistes qu'en 1924 — et il les aura vraisemblablement et elles seront même accentuées à cause des exigences insatiables du parti de M. Forke et de la vieille doctrine libérale — pour être logique, M. Mitchell, libéral-protectionniste, ne

(Suite à la page 4)

La grande enquête du MATIN sur les scandales de la Commission des liqueurs.

Les Trustards sont frappés de terreur!

Des faits nouveaux -- Nouveaux chiffres sur les prix d'achats et les profits réalisés par le monopole -- Un tableau édifiant -- Accapareurs en émoi -- D'où viennent ces renseignements -- Pour préparer l'enquête royale -- Mouchards mouchés.

UN APPEL AUX CITOYENS COURAGEUX

Les hauts dignitaires de la Commission des Liqueurs sont dans le désarroi!
Comment! ces fameux secrets d'Etat, farouchement défendus, ces triples voiles jalousement gardés, voici qu'un modeste journal de combat les pénètre et les déchire devant le public!

La consternation règne au Pied-du-Courant. Y aurait-il quelqu'un parmi les anciens ou les nouveaux commissaires qui se ferait un devoir de renseigner le peuple?

Une chose certaine, c'est que les informateurs du MATIN se recrutent parmi les hauts dignitaires du monopole des alcools. Ce ne sont évidemment pas les gérants, et encore moins les camionneurs qui peuvent connaître les prix coûtants jusque dans leurs plus petites fractions. Ce n'est pas le concierge, ou la femme qui nettoie les bureaux qui peut nous donner les dates et les numéros d'ordre que nous avons publiés samedi dernier.

Inutile par conséquent d'employer les mouchards de l'organisation, inutile surtout de vouloir terroriser les petits employés.

Le MATIN est résolu de mener son enquête jusqu'au bout.

- Et l'enquête du MATIN portera:
- 1o. sur les prix coûtants de la Commission — afin de démontrer les profits scandaleux du trust et de découvrir les trous de scoulage;
 - 2o. sur la façon dont la Commission accorde ses commandes;
 - 3o. sur l'incompétence ou la mauvaise foi d'une partie du haut personnel;
 - 4o. sur le rôle des influences politiques et autres dans la régie interne et externe de la dite Commission;
 - 5o. sur les puissances d'argent qui contrôlent en sous-main le commerce de la Commission, etc., etc.

Pour cette semaine, nous nous contentons de publier un tableau de prix coûtants qui illustre bien le profitage éhonté qui sévit à la Commission (*).
Ne pas oublier que dans les prix coûtants sont compris le "fret", le "camionnage", le "quaiage", les "droits" ainsi que 3% sur le tout.

(*) On trouvera cet édifiant tableau en page 4.

pour couvrir le "coulage", le "vol", les "accidents", les "erreurs", les "bris" et "cassages", etc.
Nous mettons formellement le gouvernement et sa Commission au défi de réfuter la substance de nos assertions.
Nous invitons tous les citoyens honnêtes à nous aider.
Nous avons besoin de compléter notre dossier.

Qu'on ne se gêne pas pour nous faire parvenir tous les renseignements possibles.
Il faut que la Commission des Liqueurs cesse d'être un outil au service d'une clique de politiciens, d'empoisonneurs, et d'accapareurs sans vergogne.

Il faut que cette entreprise publique soit administrée honnêtement, au grand jour, comme toute autre entreprise publique.

Le MATIN se fait fort de gagner la bonne bataille si tous ses amis veulent bien l'aider.
Nous sommes de bonne foi. Nous défendons l'intérêt public. Nous voulons la vérité et la justice.
Nous l'aurons.

LE MATIN.

Un renseignement de bonne source

UN AVEU PRECIEUX

On semble encore s'inquiéter, en certains milieux, du sort de sir Lomer Gouin. Lors de son grand discours de Québec, M. Taschereau, parlant au nom du parti libéral, a formellement annoncé la retraite de son prédécesseur. Ecou tez, écoutez M. Taschereau:

A tous ces regrets, il s'en ajoute un autre. C'est celui de voir que cet homme, (Sir Lomer) admirablement doué, patriote sincère et politique hors ligne, ait cessé ses activités d'autrefois, et ne donne plus à son pays et à son parti le bénéfice de son travail, de son intelligence et de son énergie.

Alors, puisque sir Lomer a "cessé ses activités", puisqu'il "ne donne plus à son pays le bénéfice de son travail, de son intelligence et de son énergie," il serait peut-être opportun de se demander pourquoi l'ancien ministre ne démissionne pas au plus vite.

On trouverait lamentable que les électeurs de Laurier-Outremont en fussent réduits à exiger la démission de leur représentant ainsi qu'il en a été du reste question au commencement de ce mois.

LA GROSSE COMMERE FAIT DES SIENNES

DES NOUVELLES A SENSATION MAIS FAUSSES

Produits du jaunisme — Cette affaire de St-Nicolas. — Une lettre du curé, l'abbé H. Desroches. — Des histoires odieusement inventées qui tendent à ruiner le crédit de la province.

(De notre correspondant)

Québec, 20. — Nous apprenons que la population de la rive sud est indignée contre certains journaux qui publient depuis quelques semaines, une série de nouvelles sensationnelles et qui semblent être inventées par une même personne.

Ces nouvelles, en effet, sont toutes, ou presque toutes, envoyées aux journaux par des dépêches expédiées de Lévis, mais les faits qu'on y rapporte se sont passés, suivant les nouvelles, dans des endroits éloignés de Lévis.

Encore tout récemment, un journal de Montréal annonçait, d'après une dépêche de Saint-Nicolas, de Lévis, la mort d'une femme et laissait croire à un crime de la part du fils de cette femme. La nouvelle disait aussi que ce fils aurait été blasphémateur devant l'autel de la sainte Vierge, à l'église paroissiale.

Voilà la déclaration que le curé de Saint-Nicolas fait tenir à l'un de nos journaux de Québec:

Saint-Nicolas, 13 juin 1924

M. le rédacteur,
L'histoire parue dans "La Presse" de Montréal de jeudi, annonçant qu'un fils dénaturé aurait fait mourir sa mère et aurait aussi tenu une conduite scandaleuse dans l'église paroissiale est complètement fautive. Toute cette histoire du correspondant de la "Presse" n'est qu'une odieuse invention.

H. DESROCHES, prêtre, Curé de Saint-Nicolas.

On nous apprend que des plaintes ont été portées au département du procureur général contre ces dépêches récentes, venant de Lévis et qui semblent avoir pour but de répandre de prétendus scandales. Des personnages distingués sont indignés contre cette manière de faire du jaunisme. C'est à la suite de ces plaintes que l'assistant-procureur-général, M. Chs. Lanctôt, a déclaré que les nouvelles envoyées aux journaux par une personne de Lévis au sujet de l'incident de Sully et d'Escoeur, étaient une grossière exagération.

L'individu qui envoie de telles dépêches semble avoir pour objet de ruiner le crédit moral de la province. Une enquête sera faite à ce sujet; on dit que certaine lettre a été trouvée qui fait connaître cet individu et sa manière de procéder; on parle même de procédures prochaines contre certains journaux. — ARGUS.

PENSEES CHOISIES

— POUR — MON AMI TALEX ASCHEREAU

Veux-tu donner à un ministre réveur une occasion de mentir? Demande-lui à quoi il pense.

Il n'y a pas de basses besognes, c'est entendu... Mais il y a celles qu'on laisse aux autres.

Se faire eng... c'est bien triste, et pourtant ce n'est rien après de se faire eng... davantage.

Nous pourrions croire que certaines gens s'intéressent à notre politique s'ils ne nous demandaient pas de ses nouvelles; mais comme ils n'écoutent pas la réponse, nous sommes fixés.

Le "passé" est parfois un imbécile à qui nous faisons endosser toutes les idées dont nous ne sommes pas sûrs.

Quand un fonctionnaire nous ouvre une porte nous sentons bien qu'il n'a été créé et mis au monde que pour cela.

Tu affirmes que ces deux ministériels qui causent dans la pièce à côté ne conspirent pas? Frappons tout de même avant d'entrer.

Le créchard n'est pas aveugle, il est atteint de presbytie; la preuve c'est qu'il ne commence à distinguer les défauts que lorsqu'il s'éloigne...

Tu fais semblant de croire que l'univers gravite autour du soleil, mais tu sais bien que c'est autour de toi.

Le seul qui ne dise jamais de bêtises c'est le Silence.

Ziguel MAMACOIS.

Le ministre des Postes est un voleur

JUSTICE POUR LES POSTIERS

Malgré tous ses inconvénients dont nous sommes les premières victimes, nous approuvons sans réserve la grève des postiers.

Le MATIN a prévu et annoncé ce qui devait arriver. Personne n'a paru nous entendre. La grève des postiers ne nous surprend pas, car l'honorable Charles Murphy, Ministre des Postes dans le cabinet King n'a pas mis les pieds dans son bureau de ministre une seule fois depuis deux ans!!!

Ce qui, du reste, ne l'a pas empêché de frapper à la caisse du pays et de soutirer vingt mille dollars des bons Canavens comme prix de son opulente et grosse oisiveté.

Le gouvernement King a des vingt mille dollars pour ses créatures politiques qui ne font même pas acte de présence au Parlement.

Mais le régime King, soutenu par les 65 députés du bloc québécois, ne trouve pas un sou percé pour augmenter le traitement ridicule des postiers.

Les vingt mille dollars accordés au citoyen Murphy, c'est de l'argent volé au peuple.

M. Murphy, en acceptant cet or, devient un voleur politique.

L'augmentation ou le bonus de vie chère demandé par les postiers, c'est de l'argent gagné, et bien gagné.

64 sur 65 des députés libéraux, élus par une soi-disant campagne de préjugés en 1921 se sont votés un bonus de \$1,500 par année. Ils ne "travaillent" (?), eux, que six mois dans l'année.

Pas une tôle, pas un bouton de culotte pour les postiers qui travaillent, eux, les douze mois de l'année, par la pluie, la neige et le froid.

Ces braves gens sont sans cesse exposés aux attaques à main armée. Sur leurs épaules pèse, jour et nuit, une écrasante responsabilité. Ils occupent un poste de confiance, ils remplissent une mission presque sacrée. Voici maintenant que ces braves gens se ré-

voltent contre un régime abject qui refuse de leur donner un morceau de pain tandis que le ministre des Postes se pavane aux Etats-Unis et retire \$20,000 à ne rien faire.

Voici que nous content de refuser à ces fidèles et honnêtes serviteurs publics des salaires raisonnables on cherche à les réduire par mille subterfuges, y compris la fausse dépêche et les fausses promesses!

Que les postiers gardent courage. Malgré les incommodités temporaires que leur geste occasionne, les citoyens bien pensants de Montréal savent que nos employés postaux luttent pour une cause juste, la cause de leurs femmes et de leurs petits enfants.

Les postiers ne sont pas des iblotes, des esclaves. Cela paraît dépasser la compréhension du régime King. L'élément sain de la population comprendra, lui, et saura s'en souvenir.

CITOYEN.

UN CHOIX EXCELLENT

DANS SAINT-ANTOINE

S'il est vrai qu'une loyale opposition est nécessaire à un gouvernement pour le faire prospérer, les conservateurs viennent de faire un heureux choix dans Montréal pour la division Saint-Antoine, en la personne de M. Leslie Bell.

Si ce candidat est envoyé au Parlement Fédéral, il ne sera pas un médiocre adversaire pour le gouvernement King. C'est en effet un des rares hommes indépendants qui, par leur situation de fortune, leur élévation de caractère, peuvent rester éloignés des milieux politiques besogneux dans lesquels on trafique de son vote et de ses principes pour le plus grand préjudice des intérêts du pays.

M. Bell est un travailleur infatigable, un citoyen intègre, un honnête homme dans toute la force du mot.

Et maintenant, si le camp libéraliste est en mesure d'opposer à ce jeune homme un candidat plus capable, plus instruit, plus honnête, il est grand temps de le faire connaître.

FEU J.-C. CHAMPAGNE

Notre cité perd en M. J.-C. Champagne, décédé subitement mercredi dernier, l'un de ses négociants les plus respectés. Avec son épouse, M. Champagne laisse plusieurs enfants dont Madame Fautoux, femme de notre estimé confrère, M. Noël Fautoux. A la famille en deuil, le MATIN offre l'expression de ses condoléances.

IL Y A 22 ANS

FEUILLES RETROUVEES

On nous écrit de Québec que les deux Américains Gaynor et Greene ont dépensé Cent Mille Piastres au cours du procès qui s'est terminé par leur mise en liberté définitive.

C'est à Québec que cette somme importante a été distribuée. C'est là que le partage s'est fait.

Pourrait-on savoir dans quelles poches sont allées ces Cent Mille Piastres? Qui nous dira les noms de ceux qui ont tou-



"Notre population est réfractaire à cette politique de groupe, de classe et de factions", dit M. Taschereau.

En effet, la population de Montréal a montré qu'elle en avait sougé en battant le troupeau Vautrin et la clique du "Reform Club".

Le juge Wilson a trouvé très étrange que 3 des accusés aient pu aller voir leurs complices à la prison, à la barbe de M. Péloué Séguin, ancien ministre. Il s'est étonné, en outre, du fait que les détenus aient séjourné en prison une dizaine de jours avant que l'on tente de les identifier. "Je trouve étrange", remarqua le juge, que la police agisse ainsi. Ce n'est pas en cachant les accusés qu'on peut les faire identifier; on devrait plutôt les amener au lieu du crime et là, tenter de les faire identifier, et non pas les laisser des dix jours loin de tout le monde!"

Notre Alexandre national fait grand état d'une citation du sénateur Loughheed: "Si j'avais demain à citer de l'argent dans une grande entreprise, ou à diriger pour d'autres le placement de capitaux, je choisirais la province de Québec de préférence à toute autre."

Tiens, parbleu! J'te crois! On peut toujours être tranquille avec une population de porteurs d'eau, de scieurs de bois; une population qui goûte la lecture de la "Presse"; une population que l'on peut faire tourner, même le dimanche; une population dont l'emblème national est toujours le mouton!

Le recorder Simple vient de condamner un laitier de Saint-Laurent qui mettait trop d'eau dans son lait: "C'est une ignominie, déclara le magistrat, que de vendre un lait aussi dangereux au pauvre. La vie des petits enfants dépend du lait qu'ils boivent... L'individu qui vend un tel liquide peut être un meurtrier; c'est sûrement un voleur."

Les lois ne sont pas assez sévères pour les mauvais laitiers. Le régime provincial n'a pas l'air de s'en douter.

Nos politiciens croient plus avantageux de soigner gratuitement les bobos des riches souteneurs dans les dispensaires vénériens. Car les souteneurs, ça vote... tandis que les "petits anges au ciel..."

Le maire Duquette est un homme extraordinaire: on le voit disserter sur le civisme, s'intéresser aux beaux-arts, à l'hygiène, tout en s'occupant des affaires courantes. Ce magistrat ne fait pas d'épate, ne ridiculise pas ses concitoyens par des propos grotesques et des attitudes de clown prétentieux... Montréal aurait-il enfin un maire intelligent?

ché une part de ces dépouilles?

Le "Soleil" de Québec qui se pique d'être bien renseigné, ne donnera-t-il pas à ses lecteurs la liste des heureux mortels sur qui est tombée la manne américaine?

Julien Verreanu. ("Les Débats", 24-8-1902.)

L'OPINION D'UNE FEMME ASSASSINS

Eveillée par une presse habile, la curiosité de la foule va aux quatre coins de peigné Géricault. Ce sont de beaux portraits, exacts et sans mystère. Il est assez singulier qu'il y ait moins de secret et d'horreur dans ces figures de forcenés que dans l'étude, par exemple, de membres arrachés et mêlés, parés d'un petit bout de linges et d'un peu de sang pâle, ou dans la tête enchanteresse, aux paupières envahies par l'ombre, du "Jeune homme mort les yeux fermés". Mais je retrouve, à bien regarder le "Fou assassin", une expression détachée de nous, des sourcils relevés vers le front avec un vague étonnement offensé, une sorte d'indifférence et de hauteur, que je ne vois pas pour la première fois. Si je néglige le teint enflammé du dément et sa bouche tordue, le reste du visage me rappelle Landru, que je ne quittai pas des yeux pendant une longue audience. Cet homme de bonne manière subit, ce jour-là, une séance bien tumultueuse. L'avocat général insidieux, Moro-Giafferi, soulevé par un fauve délire, abondaient en menaces, en allusions empoisonnées, en clameurs, et le vol de leurs manches ventilait la salle. Le public, ému par contagion, montrait un abandon égal, et donnait de la voix en écho... Au-dessus de la mêlée, Landru couvert de sa pâleur monochrome, gardait un silence qui était une opinion. Ses rares réponses se rehaussaient d'un timbre de voix agréable. Deux fois seulement, en quatre heures de temps, il se tourna vers le public surexcité et son regard erra sans insistance, noir sous les sourcils étonnés, portant vers nous tous un blâme à peine discernable. Autour de lui il s'agitait de dépeçage, d'os, de cuisson; une fiancée rescapée vint à la barre et n'y eut point de succès, soudain intimidée et soumise d'oreille à l'œil paisible, noir, insondable, qui ne la cherchait ni ne l'évitait, brillant comme l'œil des oiseaux, comme eux dénué de langage, d'attendrissement et de mélancolie. Oeil créé pour voir, guetter, réduire, pour celer l'émotion, jauger tout passant et tout spectacle. Oeil serene comme celui des premiers hommes, oeil qui contenait le sang versé, la mort et la douleur sans fermer ses paupières — ainsi font les enfants très petits, ainsi firent nos ancêtres lorsqu'ils n'avaient pas encore inventé la pusillanimité et qu'ils fêtaient le sang dérivé de ses prisons de chair, l'eau bondissant hors de la terre, le lait giclant du pis et le jus des grappes écrasées. Ce bel oeil inexorable s'attachait pourtant un moment, tandis que je le suivais, à la torsade blonde et la nuque d'une femme qui, penchée sur un carnet, crayonnait, mais il ne marqua ni faiblesse ni coquetterie et renonça presque aussitôt, marquant ainsi le caractère esthétique des terrestres convoitises...

Une paisible province anglaise voit ressusciter Landru, qui s'appelle Mahon. Mêmes disparitions de jeunes femmes, mais les restes, plus récents, incinérés ou enfouis par une main plus novice, parlent mieux. L'assassin anglais est jeune, d'esprit cultivé, sa figure et son langage frappent l'auditeur: "Qu'il est aimable! Et quel air doux!" Car la tradition et la naïveté publique veulent qu'un assassin porte, sur un visage bestial et furieux, son enseigne. Un homme bestial et furieux se laissera aller à tuer, parce qu'il sera pris de vin, ou exaspéré. Mais celui-là n'est qu'un meurtrier d'occasion, inspiré par la colère et l'alcool. Il est méchant. Il ignore le plaisir de tuer, la charité de donner la mort comme une caresse, de la mêler à des jeux qui sont ceux des fauves distingués: tous les chats, tous les tigres étreignent leur proie et la lèchent tout autant qu'ils la meurtrissent.

Landru ne bénéficia d'aucune irresponsabilité; nous verrons sans doute que Patrick Mahon est sain d'esprit, intelligent, d'humeur gaie. C'est qu'il n'est ni l'un ni l'autre des accidents de la dégénérescence; ce sont des survivants, des persévérants. Détenus d'une animalité ailleurs abolie, ils rayonnent d'une douceur pleine de ténèbres, baignés de l'ambrosie dévolue encore aux peuplades que le hasard préserva des contacts européens. Ne savons-nous pas déjà que Patrick Mahon charma singulièrement "Les biches, les cerfs et autres animaux sauvages"? Il faut faire attention à ce détail. Je crois qu'aucun être profondément civilisé ne charme les bêtes. La bête témoigne volontiers son mépris — c'est-à-dire son indépendance — à ceux chez qui l'humanité a tout conquis. Mahon charme les bêtes, cela semble un attrait romanesque ajouté à l'histoire de ses crimes, au vrai c'est un abîme de plus, et je désespère, à cause de cela, qu'il se fasse jamais entendre d'un jury anglais, et même d'un jury français. Au point de vue humain, c'est à la complicité de la bête que la monstruosité commence, et le

point de vue humain a raison. La connivence avec la bête sauvage révèle chez la créature humaine une certaine sorte de simplicité qui est déjà coupable — coupable tout au moins de préférence pour la bête, et à partir de ce point la divergence commence, l'ombre se fait de part et d'autre: l'homme qui reste du côté de l'homme recule devant la créature qui a opté pour la bête, son jugement trébuche, son oeil mental se voile, il ne sait plus que décrier, en parlant de son frère déshumanisé: "C'est un monstre... un cas pathologique..." Cependant l'autre, qui s'éloigne aussi et met ses pas dans la trace du sabot ou de la griffe, dissimule d'instinct, mais d'instinct aussi agit, et avec une affreuse innocence joue selon les us de sa jungle originelle. L'âme de passion, plait, conquiert, se lasse de ce qu'il a conquis et s'en débarrasse par le meurtre. Puis, légal, oublieux, exalté par le printemps, la nuit de lune, la grâce des vierges, il recommence. L'oiseau sauvage le reconnaît et le suit, volant au-dessus de sa tête. Le chien à sa vue lève sur son dos son poil tout droit, réchit et se soumet; le félin se frotte à sa jambe comme au long des touffes de valériennes; sa jument, s'il essaie une autre monture, souffle, les naseaux dilatés, et rue de jalousie... Encensé par un peuple d'animaux déférents, désigné à la rivalité des femmes, Patrick Mahon, candide, foulait sans doute une chemin heureuse. Doux monstre, qui se fût contenté du geste, si facile, de tuer, mais que notre temps contraignait à une maladroite, une amuseuse cuisine...

Marcel Schwob, qui savait tout et devinait le reste, refusait un jour, aux Tuileries, d'admirer un vieillard couvert, comme un arbre sec, d'oiseaux apprivoisés. "Je n'aime pas les charmeurs d'oiseaux", dit Marcel Schwob à sa femme, Marguerite Moreno.

Elle protestait, et il s'échauffa comme il ne manquait jamais de le faire. Des paradoxes sortirent de lui en flammes courtes:

— Non, je ne les aime pas. Ils me font peur. Ce sont des sadiques. Des sadiques sanguinaires. Des tortionnaires et, généralement, ils assassinent les enfants des deux sexes, les dépecent avec méthode et les enferment dans des cartons à chapeau de forme ronde — ce qui amène fatalement la découverte de leurs crimes, parce qu'au cours du transfert de leurs victimes débitées en tronçons, la ficelle qui attache le carton glisse, et le tout roule sur la chaussée...

COLETTE,

Les hôtels d'Europe et le voyageur canadien

Une propagande soumoise et ténace dont il est facile de deviner l'origine, essaie en ce moment, au Canada comme aux Etats-Unis, d'entraver le mouvement touristique vers la France et vers Paris en particulier. On répand entre autres nouvelles que les hôteliers, demandant des prix exorbitants, que les hôtels sont tellement pleins, que les touristes sont obligés de dormir dans les parcs et que, pour conjurer cette crise hôtelière, le conseil municipal a demandé au ministre de la guerre de faire construire des baraquements de bois dans les rues.

La stupidité de semblables bombes devrait suffire à les démentir, mais pour donner cependant à ce démenti plus de valeur et de précision, Monsieur Jules Hone, des Agences de Voyages Jules Hone, de Montréal, a demandé à M. Michaut, président du syndicat général de l'industrie hôtelière de Paris, son avis sur la question.

Pour ce qui est des baraquements dans les rues et des parcs transformés en dortoirs en plein air, a répondu M. Michaut, je ne m'y arrête même pas, tellement c'est stupide. Quant aux prix exorbitants des hôtels, nous demandons à nos visiteurs, rien n'est plus faux non plus. On commet une grave erreur en croyant que les prix dans les hôtels sont basés sur le cours de la livre ou du dollar. "Jamais, a déclaré M. Michaut, le change ne nous a servi de base pour l'échelle de nos prix, qui sont établis uniquement d'après nos frais généraux."

Tenant compte de ce principe impératif, la plupart des hôteliers ont certes été obligés d'augmenter leurs prix, mais cette augmentation remonte déjà à novembre dernier.

Aussi, faut-il que le touriste se rende bien compte que les hôtels de Paris, comme de toutes les villes de France, ont des impôts énormes à payer et que les taxes municipales qui les grèvent ont sextuplé, tout cela ajouté aux salaires des employés, qui ont doublé depuis l'an dernier, et à la nourriture du personnel, qui a augmenté dans une forte proportion. Quant aux dépenses d'entretien général, elles ont subi une majoration de 30 à 40 pour cent depuis 1923.

Voilà les seules raisons logiques et équitables qui ont amené l'hôtelier européen, — bien malgré lui d'ailleurs, — à majorer ses prix, non pas d'une manière exorbitante, mais d'une manière normale et mathématique. Cette majoration remonte d'ailleurs à plusieurs mois et n'a pas été décidée du tout par "écœurer" cet été la clientèle américaine.

Quant à la difficulté de se loger dans les grands hôtels, elle n'est pas spéciale à cette année; elle se reproduit annuellement entre le 15 mai et le 30 juin, époque qui constitue pour l'hôtelier français la "pleine saison". Paris a d'ailleurs pris ses dispositions pour loger tous ses visiteurs. C'est ce qu'une dépêche ministérielle, envoyée à tous les consuls de France à l'étranger, vient de confirmer officiellement. Le service du logement au Comité Olympique a annoncé aussi qu'il avait à sa disposition plus de 20,000 chambres, dont de très belles chambres dans de beaux appartements. Ce Comité est ouvert jour et nuit pour assurer de façon rapide et pratique l'hébergement de tous les visiteurs étrangers.

"Aussi, a conclu M. Michaut, di- gnez-vous à nos amis du Canada et des Etats-Unis qui ils peuvent venir en toute confiance à Paris; ils n'y seront ni "restampés", ni obligés de coucher à la belle étoile. Ils y sont tout au contraire cordialement

CIGARETTES DERBY
QUALITE ET ECONOMIE
10¢ LE PAQUET

Gin Canadian Melchers Croix-D'Or
Fabriqué à Berthierville, Qué., sous la surveillance du Gouvernement Fédéral, rectifié quatre fois et vieilli en entrepôt.
TROIS GRANDEURS DE FLACONS:
Gros 42 onces - Prix \$3.80
Moyens 26 " - " 2.55
Petits 10 " - " 1.10
The Melchers Gin and Spirits Distillery Co., Limited - Montréal

convenablement accueillis, suivant les vieilles traditions de l'hospitalité française."

Les Agences de Voyages Jules Hone sont d'ailleurs à la disposition entière du voyageur canadien et américain pour lui assurer toutes les réservations à Paris, comme dans toutes les villes de France et d'Europe, et, sur un prix à la portée de toutes les bourses autant que suivant les circonstances et les durées du séjour.

Les Canadiens en Europe

C'est le 12 juillet prochain que nos compatriotes faisant partie du "Pèlerinage National Canadien" et "Tour d'Europe", organisé par les Voyages Hone, quitteront Montréal pour se rendre en Angleterre et à la Conférence Eucharistique Internationale d'Amsterdam."

Les adhésions sont nombreuses, promettant de faire une délégation canadienne très digne et très représentative de notre influence religieuse et nationale.

Amsterdam recevra des pèlerins du monde entier: d'Italie, où un comité a été constitué en vue de la participation des catholiques italiens; de France, où s'est préparée une intéressante caravane; enfin, des Etats-Unis, où on a l'intention de loger les congressistes à bord de leur navire au port d'Amsterdam.

Les voyageurs canadiens seront protégés dans leurs réservations. Les Agences de Voyages Hone ayant pris des arrangements spéciaux à cet effet. Après la visite de l'Angleterre et le séjour en Hollande, ils continueront leur "Tour d'Europe" par la Belgique, l'Alsace, la Suisse, l'Italie et la France, d'où ils nous reviendront.

ARMAND GRAVEL
Successor de L. Levasseur & Cie, Ltée.
304 NOTRE-DAME OUEST—Tél. Main 6522
IMPORTATION DIRECTE
Vernis de qualité, couleurs au japon, couleurs à l'huile, couleurs à l'eau, tapisserie, fournitures pour peintres et distributeurs de produits canadiens de marque.

LES BELLES FOURRURES
Nos nouvelles séries contiennent les modèles les plus récents et les plus distingués, depuis la gracieuse petite cravate en tulle jusqu'au luxueux tour de cou en renard ou en vison.
EMMAGASINAGE DES FOURRURES
La maison se charge de l'entretien et de la conservation des fourrures qui lui sont confiées par sa clientèle.
CHAS. DESJARDINS & CIE, Limitée
130, RUE SAINT-DENIS

Dominion Textile Company, Limited

Rapport annuel pour l'année écoulée le 31 mars 1924

PASSIF	
Capital actions ordinaires autorisées et émises	\$15,000,000.00
225,000 actions sans valeur nominale	600.00
Capital-actions de priorité	6,939,250.00
Obligations	\$23,879,850.00
Dépôts	\$ 61,542.42
Comptes courants (y compris réserve pour taxe du revenu)	552,891.81
Allocation—Pour salaires	170,000.00
—Pour intérêt sur obligations	34,700.00
—Pour dividende sur actions de priorité	33,960.00
TOTAL DU PASSIF LIQUIDE	883,094.73
Reserve—Pour fonds de pension, dettes mauvaises, etc.	366,552.43
Compte de Profits et Pertes	5,390,002.90
	\$30,489,500.06

ACTIF	
Terrains, bâtisses et machinerie (moins de dépréciation)	\$20,178,023.65
Coton brut	1,321,402.34
Coton manufacturé et en partie manufacturé	835,981.72
Fournitures	337,727.39
Argent comptant et billes reçues	1,232,137.76
Comptes courants	2,622,460.02
Comptes courants	163,000.00
Assurances	3,798,767.18
Placements	\$10,311,476.41
TOTAL DE L'ACTIF LIQUIDE	10,311,476.41
	\$30,489,500.00

C. B. GORDON, Président.
F. G. DANIELS, Directeur.

Au président et aux directeurs, DOMINION TEXTILE COMPANY, LIMITED, Messieurs:—

Nous certifions que nous avons vérifié les livres et états financiers de la DOMINION TEXTILE COMPANY, Limited, pour l'année écoulée le 31 mars 1924, et que nous avons obtenu tous les renseignements et explications que nous avons demandés.

Dans notre opinion, le bilan ci-dessus et l'état de profits et pertes correspondants sont bien préparés de façon à donner une manière correcte et véridique, l'état des affaires de la compagnie pour l'année écoulée le 31 mars 1924, et que nous avons obtenu tous les renseignements et explications que nous avons demandés.

(Signé) P. S. ROSS & SONS, Comptables licenciés, V. Montréal, 16 mai 1924.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES
Pour les douze mois écoulés au 31 mars 1924

31 mars 1923—Balance au crédit	\$ 5,359,910.51
31 mars 1924—Profits sur la fabrication	1,604,607.50
31 mars 1924—Intérêt sur placements	162,922.06
	\$ 7,127,440.07
31 mars 1924—Intérêt sur obligations et comptes de loyer	\$ 659,513.88
—Réserve pour dettes mauvaises et douteuses et fonds de pension	42,081.29
—Dividendes—actions de priorité	135,842.00
—Dividendes—Actions ordinaires	900,000.00
—Balance au crédit	6,390,002.90
	\$ 127,440.07

C. G. GORDON
F. G. DANIELS
Directeurs.

Audit et vérifié
P. S. ROSS & SONS,
Comptables licenciés,
Montréal, 16 mai 1924.

La Galerie d'Art Moderne
Oeuvres d'art et encadrement artistique
5147, avenue du Parc - Montréal
Téléphone: Belair 1400

AVOCATS
Rés. 2574 St-Denis
Cal. 799 W. Main 5228
Aldéric Blain, L.L., L.
AVOCAT — ADVOCATE
50 Notre-Dame Ouest.
Immeuble Duluth, Chambre 21

FELIX DESROCHERS
AVOCAT
20, Rue ST-JACQUES, Ch. 39
Tél. Main 7019
Rés.: 869, Rue ST-HUBERT
Tél. Est 622

MONTY, DURANLEAU, ROSS & ANGERS
AVOCATS
SUITE: 90 ST-JACQUES
TELEPHONE MAIN 140

Téléphone Main 295
L. Conrad Pelletier, c.r.
AVOCAT
ancien Bâtonnier
30 RUE ST-JACQUES, Ch. 42
MONTREAL

Tél. Main 1183 Rés. Melrose 224
Théodule Rheaume, c.r.M.P.
AVOCAT et PROCUREUR
Chambre 63, édifice La Sauvegarde
92 rue Notre-Dame Est

NOTAIRES
JOSEPH L. GIROUARD
NOTAIRE
35 RUE ST-JACQUES
Tél. Main 5030

Téléphone MAIN 4018
P. E. BLONDIN
NOTAIRE
Edifice "Montreal Light, Heat"
83 CRAIG OUEST

DOCTEURS
Téléphone Est 7580.
Dr J. M. E. Prevost

Ex-clève des Hôpitaux de Paris, Londres et New-York
Pendant quatre ans dans les Hôpitaux Militaires en France et en Angleterre. Spécialiste en maladies sexuelles, maladies de la peau et maladies vénériennes.
HEURES DE BUREAU:
10 heures A. M. à 8 heures P. M.
460 RUE ST-DENIS,
Coin Sherbrooke, Montréal.
Tel. Est 6958

Dr. Albéric Marin
Des Hôpitaux Militaires Vénériens, France, Angleterre.
Traitement des maladies de la peau, voies urinaires, syphilis. Consultations: 2 à 5, 7 à 9.
295 RUE SAINT-DENIS.

ARCHITECTES
Bigoness & Bigoness
ARCHITECTES
Spécialité — Maisons de rapport.
182, Rue Ste-Catherine Est
Tél. Est 6752 — MONTREAL

L. CARTA
D.D. ARCHITECTURE
Entrepreneur général
CONSTRUCTIONS DE TOUS GENRES
42, rue du Collège, Ville St-Laurent,
Tél. Ville St-Laurent 134

Tél. Main 2287 Rés. Rockland 349
J. E. C. DAOUST
ARCHITECTE
Diplôme de l'A. A. P. Q.
successeur de
GAUTHIER & DAOUST
180, RUE SAINT-JACQUES
MONTREAL

PYO
— pour —
Pyorrhée, Ebranlement des Dents, Gencives Gonflées, Névralgie Dentaire, Etc.
En vente partout 50c.
Pyo Mfg. Co. Reg'd.
Représentant: 17 rue St-Paul Est, Montréal

Etampes en caoutchouc
DE TOUS GENRES
A. DEROME ET Cie
20 et 22 Notre-Dame (Est)
Téléphone: Main 4679 Montréal

CHANGEMENT D'ADRESSE
Le Dr WILSON-PREVOST, du Wyoming Apartment, New-York, a transféré son domicile à
28 Ave d'Iena, Paris (xvii)
Téléphone: PASSY 12.87

PHARMACIES MODELES
GOYER
184-186 rue Ste-Catherine Est
Tél. Est 4940-4275
700 rue Ste-Catherine Est
Tél. Est 3268-4698
MONTREAL.

Dr. Philippe Pannetot
OCULISTE et AURISTE
Ex-assistant, Fondation Ophthalmologique Rotschild. — Ex-assistant bénévole, Hôpital Boucicault. — Ex-médecin consultant, Hôpital S.-Louis, Paris. — Membre de la Société Française d'Ophthalmologie.
400 ST-DENIS Tél. Est 9290

L'AGENT PRINCIPAL
de notre EXISTENCE
Vous n'êtes jamais trop PRUDENT pour votre Vue.
L'ORGANE le plus SENSIBLE, le plus PRECIEUX.
Le PRIX de vos VERRES comprend L'EXAMEN SCIENTIFIQUE de vos YEUX, \$3.00 à \$9.00 complet, avec une garantie.

TAIT-FAVREAU
LIMITEE
L. FAVREAU, Opticien, Optométriste, Spécialiste
197 Ste-Catherine Est
TEL. EST 7377

L'AGE D'OR DE LA GRÈCE
Les ruines de l'antique Asie nous intéressent par leur révélation étrange de grandeur et de force: pour celles de l'antique Grèce notre sympathie est plus vive et plus durable.
La civilisation grecque fut l'âge d'or pour les lettres et les arts.
Athènes construisit le Parthénon, le plus merveilleux des édifices éducatifs qui couronnaient l'Acropole (en ruines aujourd'hui) et qui contenait des trésors d'architecture et de sculpture.
Les Grecs apprirent des Egyptiens la science de la fermentation artificielle. Mention de cette science se trouve dans des registres datant de 700 ans avant notre ère. Les historiens d'aujourd'hui disent que le vin d'orge ou de bière (zythes) était servi tant sur la table du pauvre que sur celle du riche.
Et c'est ainsi, qu'au sein des antiques civilisations, nous constatons que la bière était le breuvage favori des peuples, breuvage qui de nos jours est à l'apogée de la perfection grâce aux méthodes modernes suivies dans la Brasserie Dow, où se fabrique la DOW OLD STOCK ALE, mûrie à point et première par la force et par la qualité.

Dow Old Stock Ale
Mûrie à Point
Prime sur la Force et par la Qualité

